

LES

# ALIENES DEVANT LA LOI

---

ETUDE MEDICO-LEGALE

PAR

LE DOCTEUR GEORGES VILLENUEVE

*Professeur adjoint de médecine légale et des maladies mentales à l'Université Laval, surintendant médical suppléant de l'asile d'aliénés St Jean de Dieu, médecin de l'asile d'aliénés St Benoit-Joseph, membre de la société de médecine légale de New York*

---

INTRODUCTION

Des crimes atroces commis dans des circonstances exceptionnelles, imputés à des aliénés ou à des individus réputés aliénés, ont eu un énorme et bruyant retentissement ces temps derniers, et ont attiré l'attention sur la législation concernant les aliénés criminels et la responsabilité devant la loi des individus présentant des troubles de l'intelligence. Ils ont aussi mis en relief le rôle du médecin dans les affaires qui touchent à la folie et à la responsabilité dans la folie.

L'auteur d'un crime presque unique dans les annales criminelles de ce pays, et dont on a invoqué l'irresponsabilité pour cause d'aliénation mentale, subit actuellement sa peine dans un pénitencier où il est enfermé pour la vie. Chacun de nos trois grands asiles renferme aussi un meurtrier présumé aliéné. Ces affaires ont causé un retentissement considérable par la publicité que leur ont donné des débats longs et éclatants; mais, des affaires moins remarquables par l'énormité du crime, mais tout aussi intéressantes, pour l'étude de la responsabilité légale et de l'action judiciaire et administrative vis-à-vis des aliénés criminels, se présentent tous les jours et reçoivent leur solution. Cinquante-deux individus ont été examinés à la prison de Montréal, dans les